



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 20 **votants** : 20

Date de convocation : 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique ;

Absents excusés : M. MOLVAUX Gérard ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme. LEE Isabelle ;

Pouvoir : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. GUERIN Jean-Pierre donne pouvoir à M. VEZIE François ;

Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

Secrétaire de séance : M. FADIER Thierry.

2023-08-044 - ATELIER THEATRE – VOTE DES TARIFS

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Il est rappelé que l'atelier théâtre avait cessé de fonctionner fin 2022 compte tenu d'un effectif trop faible.

Après une campagne de communication dans les écoles et l'organisation d'un atelier découverte le 21 juin, il est proposé de relancer le cours de théâtre.

PROPOSITION

La commission propose les tarifs suivants, sur les mêmes bases que les années antérieures.

	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D
QUOTIENT FAMILIAL (mensuel)	égal ou inférieur à 600 €	entre 601 € et 1000 €	entre 1001 € et 1500 €	supérieur à 1501 €
Enfants et jeunes du territoire de Louvigné	70 €	100 €	150 €	200 €
Enfants et jeunes hors territoire de Louvigné	200 €			
Adultes	Habitant Louvigné : 200 €		Extérieur à Louvigné : 220 €	

Période : Année scolaire 2023/2024

Public : 15 enfants maximum, âgés de 8 ans et plus ; adultes (groupe de 15 personnes maximum) 8 personnes minimum par groupe/atelier.

Indemnité de l'intervenant : 42 € net par séance

DECISION

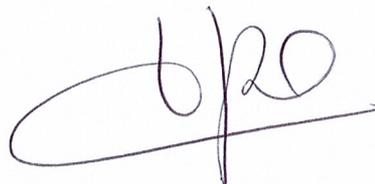
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 21 septembre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.